CAPA (Travaux forestiers)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAPA (TRAVAUX FORESTIERS) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

CAP agricole Travaux forestiers - Épreuve E1 : Situations de la vie courante

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-E1 • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Comprendre une source historique et analyser un territoire** (4 questions) — **Page 3**
2. **Utiliser des données dans une situation de la vie courante** (3 questions) — **Page 5**
3. **Prendre position dans une situation civique** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capatravauxforestiers.fr/assets/annales/capa-travaux-forestiers/Histoire-géographie et éducation civique/2026/CAPA (Travaux forestiers) - Histoire-géographie et éducation civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Comprendre une source historique et analyser un territoire

À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le candidat étudie le principe d'égalité devant la loi et les limites d'une source juridique et politique. Il analyse également les écarts d'accès à la forêt publique entre trois secteurs de la commune fictive de Val-des-Bois.

Question 1.1. Identifiez la nature, la date et l'auteur institutionnel du document DT 1, puis situez ce texte dans le contexte de la Révolution française en indiquant un changement politique auquel il participe.

Le DT 1 est un extrait juridique et politique de l’article 6 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l’Assemblée nationale constituante. Au début de la Révolution française, cette assemblée rompt avec l’ordre politique et social de l’Ancien Régime. En proclamant l’égalité devant la loi et l’accès aux fonctions publiques selon les capacités, le texte contribue à remettre en cause les privilèges et la société divisée en ordres.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, article 6, adoptée le 26 août 1789 par l’Assemblée nationale constituante. Elle remet en cause les privilèges de l’Ancien Régime.

Question 1.2. Reformulez avec vos propres mots le principe d'égalité affirmé dans l'extrait du DT 1 et citez un élément précis du texte qui justifie votre réponse.

Le texte affirme que la loi doit s’appliquer de la même façon à tous les citoyens, qu’elle les protège ou les punisse. Il prévoit aussi que chacun puisse accéder aux fonctions publiques selon ses capacités, ses vertus et ses talents, plutôt qu’en raison de sa naissance ou d’un privilège. L’égalité annoncée concerne donc à la fois le traitement par la loi et l’accès aux emplois publics. Le texte précise : « Elle doit être la même pour tous, soit qu’elle protège, soit qu’elle punisse. »

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La loi doit être la même pour tous les citoyens, qui accèdent aux fonctions publiques selon leurs capacités, sans privilège de naissance.

Question 1.3. Dans le DT 1, distinguez une idée défendue par le texte et une limite liée à sa nature de texte juridique et politique. Expliquez en quoi cette source renseigne sur les principes proclamés en 1789, mais ne suffit pas à prouver leur application effective à toutes les personnes.

Le DT 1 défend l’égalité des citoyens devant la loi et leur accès aux fonctions publiques selon leurs capacités. Sa limite tient à sa nature : c’est une déclaration juridique et politique qui énonce des principes, mais ne décrit pas leur application concrète. En 1789, les femmes restent exclues des droits politiques et l’esclavage persiste dans les colonies. La source renseigne donc sur l’idéal proclamé par les révolutionnaires, mais ne prouve pas que toutes les personnes bénéficient effectivement de l’égalité annoncée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le DT 1 proclame l'égalité, mais ne prouve pas son application à tous : les femmes sont exclues des droits politiques et l'esclavage persiste dans les colonies.

Question 1.4. À l'aide du DT 2, comparez les trois secteurs pour l'accès à la forêt publique. Appuyez votre réponse sur au moins deux données du tableau, puis formulez un enjeu d'aménagement du territoire pour la commune.

Secteur	Distance au point d'entrée	Personnes sans moyen de transport
Bourg	2 km	12
Hameau des Pins	8 km	18
Vallée Haute	14 km	21

La distance augmente du Bourg à la Vallée Haute, de 2 à 14 km. Le nombre de personnes sans moyen de transport suit aussi cette progression : 12 au Bourg, 18 au Hameau des Pins et 21 en Vallée Haute. Cette dernière cumule donc les difficultés les plus importantes. Pour la commune, l'enjeu est d'organiser un accès plus équitable à la forêt, en adaptant la desserte aux besoins des secteurs éloignés et des habitants concernés.

DR 1 complété : secteurs les plus concernés et total interrogé

Élément à relever	Réponse
Secteur le plus éloigné du point d'entrée de la forêt	Vallée Haute (14 km)
Secteur comptant le plus de personnes sans moyen de transport	Vallée Haute (21)
Total des habitants interrogés : calcul	60 + 45 + 35
Total des habitants interrogés : résultat	140 habitants

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Vallée Haute est la plus éloignée (14 km) et compte le plus de personnes sans transport (21). Enjeu : mieux desservir les secteurs éloignés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Utiliser des données dans une situation de la vie courante

Le conseil municipal étudie la mise en place d'une navette pour permettre aux habitants de rejoindre le point d'entrée de la forêt publique. Les données de fréquentation et le coût de fonctionnement servent à effectuer des calculs simples et à éclairer la décision.

Question 2.1. Calculez le nombre total d'habitants interrogés dans les trois secteurs et montrez le calcul.

Secteur	Habitants interrogés
Bourg	60
Hameau des Pins	45
Vallée Haute	35

On additionne les effectifs des trois secteurs du DT 2 : $60 + 45 + 35 = 140$. Le calcul porte sur l'ensemble des habitants interrogés, et non sur le nombre de personnes sans moyen de transport. Il permet de vérifier que les trois secteurs sont bien pris en compte dans le total demandé.

DR 1 complété

Repères pour l'analyse des données du DT 2

Élément à relever	se
Secteur le plus éloigné du point d'entrée de la forêt	Vallée Haute
Secteur comptant le plus de personnes sans moyen de transport	Vallée Haute
Total des habitants interrogés : calcul	60 + 45 + 35
Total des habitants interrogés : résultat	140 habitants

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

140 habitants interrogés.

Question 2.2. Calculez le nombre de personnes interrogées qui déclarent ne pas disposer d'un moyen de transport pour rejoindre le point d'entrée de la forêt. Montrez le calcul.

Le DT 2 indique 12 personnes sans moyen de transport dans le Bourg, 18 au Hameau des Pins et 21 en Vallée Haute. On additionne ces trois effectifs : $12 + 18 + 21 = 51$. Il s'agit du nombre de personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir rejoindre l'entrée sans l'aide d'un tiers ou d'un service collectif, et non du total des personnes interrogées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

51 personnes interrogées.

Question 2.3. **La navette coûte 180 euros par journée de fonctionnement et la commune dispose d'un budget maximal de 1 080 euros. Calculez le nombre maximal de journées financées par ce budget, puis indiquez une information supplémentaire que le conseil municipal devrait recueillir avant de décider de la mise en place du service.**

1. On divise le budget maximal par le coût d'une journée : $1080 \div 180 = 6$.
2. La commune peut donc financer 6 journées, pour un coût total de 1 080 euros.
3. Avant de décider, le conseil municipal pourrait recueillir le nombre d'habitants intéressés et les jours ou horaires où ils souhaitent utiliser la navette. Ces informations permettraient d'adapter le service aux besoins des secteurs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

6 journées financées. Information utile : fréquentation et horaires souhaités.

3. Prendre position dans une situation civique

La commune envisage une réunion publique concernant le projet de navette vers la forêt. Le DT 3 présente une situation de restriction d'accès fondée sur les convictions religieuses et rappelle l'article 1 de la Constitution de 1958, qui affirme la laïcité et l'égalité devant la loi.

Question 3.1. Indiquez quel principe républicain est rappelé dans le document DT 3.

Le DT 3 cite l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958, qui affirme que la France est une République « laïque ». Le principe républicain principalement rappelé est donc la laïcité. Le même article garantit aussi l'égalité devant la loi sans distinction de religion. Dans cette situation, la laïcité impose à la mairie, qui organise la réunion, de ne privilégier aucune religion ni de discriminer les habitants selon leurs convictions.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le principe rappelé est la laïcité, accompagnée de l'égalité devant la loi sans distinction de religion.

Question 3.2. Un habitant affirme que l'accès à la réunion publique peut être refusé à une personne en raison de ses convictions religieuses. En vous appuyant sur le DT 3, indiquez si cette affirmation est compatible avec les principes républicains et justifiez votre réponse.

Non. L'affirmation contredit l'article 1 de la Constitution, qui garantit l'égalité devant la loi sans distinction de religion. Le DT 3 précise que la réunion est ouverte aux habitants : la mairie ne peut donc en réserver l'accès aux personnes partageant une croyance donnée. La laïcité concerne la neutralité de la puissance publique, et non l'exclusion des habitants en raison de leurs convictions.

- La règle d'accès doit être identique pour tous.
- Aucune distinction fondée sur la religion ne peut justifier un refus.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non : l'accès à la réunion doit être ouvert aux habitants sans distinction de religion.

Question 3.3. Proposez une règle concrète permettant de garantir que la réunion publique se déroule dans le respect de l'égalité entre les participants.

1. Autoriser l'accès à tous les habitants, quelles que soient leurs convictions religieuses.
2. Donner la parole selon les mêmes règles à chaque participant, par exemple avec un temps de parole identique.

La mairie annonce ces règles au début de la réunion et les applique de la même façon à chacun. Cela garantit concrètement l'égalité entre les participants, sans favoriser ni exclure une personne en raison de sa religion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accès ouvert à tous les habitants et mêmes règles de prise de parole pour chacun.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Travaux forestiers, Édition 2026, porte le code FV-ENT-E1 et dure 120 minutes, coefficient 2. Dans le cas fictif de Val-des-Bois, elle traite de l'égalité devant la loi, de l'accès à la forêt publique et d'un projet de navette. Elle évalue l'analyse documentaire et territoriale, les calculs simples et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 6 de la Déclaration de 1789 affirme que la loi doit être la même pour tous et que les citoyens sont égaux à ses yeux.
- Comparer l'accès à la forêt suppose d'examiner les distances et les effectifs sans moyen de transport dans chaque secteur.
- Pour obtenir l'effectif total interrogé, additionnez les nombres d'habitants interrogés des trois secteurs.
- Le nombre maximal de journées financées se calcule en divisant le budget par le coût d'une journée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les principes proclamés par un texte juridique de leur application effective dans la société.
- Pour comparer les secteurs, citez au moins deux données du DT 2 et formulez un enjeu d'aménagement.
- Montrez les calculs et précisez les unités des résultats; la calculatrice n'est pas autorisée.
- Appuyez la réponse civique sur l'article 1 de la Constitution et proposez une règle concrète d'égalité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer efficacement les trois secteurs pour l'accès à la forêt ?

Relevez les distances et les effectifs sans moyen de transport pour chaque secteur. Comparez les valeurs en citant au moins deux données, puis reliez les écarts à un enjeu concret d'aménagement, par exemple l'accès à la navette.

Q : Comment calculer le nombre de journées de navette financées ?

Divisez le budget maximal par le coût d'une journée : 1 080 euros divisés par 180 euros par journée donnent 6 journées. Présentez l'opération et indiquez clairement l'unité du résultat.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de 120 minutes ?

Le sujet vaut 20 points : 9 pour la section 1, 7 pour la section 2 et 4 pour la section 3. Tenez compte de ces pondérations, puis gardez quelques minutes pour vérifier les calculs, les unités et les justifications.

Q : Qu'attend le jury pour les réponses d'analyse et d'éducation civique ?

Le jury attend des réponses fondées sur les documents, des données correctement relevées et des justifications cohérentes. Pour la situation civique, reliez votre position au principe constitutionnel cité et proposez une règle concrète respectant l'égalité.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capatravauxforestiers.fr/assets/annales/capa-travaux-forestiers/Histoire-géographie et éducation civique/2026/CAPA (Travaux forestiers) - Histoire-géographie et éducation civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAPA (Travaux forestiers) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.